



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déviations

Question écrite n° 89873

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de la déviation Paimboeuf-Corsept qui rentre dans sa vingtième année. Récemment, il a été question d'inclure la route dans le projet de franchissement de la Loire (à l'horizon 2020) ou d'abandonner le projet purement et simplement. Ces dernières déclarations émanaient du président du conseil général de Loire-Atlantique qui remet ainsi en question le travail de la précédente majorité sans prendre véritablement en compte les besoins de sécurité des habitants et sans intégrer une dimension économique au développement du Sud-Loire. Il lui demande donc s'il envisage de mettre en place des mesures afin de permettre que la déviation concernée ne reste pas au stade de projet à très long terme.

Texte de la réponse

Le projet de déviation routière de Corsept-Paimboeuf pourrait s'inscrire dans le cadre d'un nouveau franchissement routier de la Loire. En effet, la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire envisage un nouveau franchissement de la Loire à l'ouest de Nantes. Ce projet de franchissement, comme tout autre projet permettant la déviation de Corsept et de Paimboeuf relève cependant de la responsabilité du conseil général.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89873

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3298

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9215